

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU DU 03 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 03 mai à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire dans la salle d'honneur de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Bureau Communautaire : 26 avril 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	9	0	4	4

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Membres présents :

BIDAUD Jean-Michel, FAYE Jean-Pierre, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, POURCHET Pierre

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie Claude (remplace M. MUZETTE Thierry)

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

BAUDEMONT Dominique, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, SERRU Marie-Claire

Absents :

CAMBOU Stéphane, GARDELLE Bruno, MENUCELLI Thierry, PLAZANET Mélanie

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

PERSONNEL

Délibération n°45-2018: Transformation de poste suite à avancement de grade

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'avis du CT en date du 03 avril 2018 sur la détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade,
Vu la saisine en cours de la Commission Administrative Paritaire,

Monsieur le Président informe les membres du bureau communautaire qu'un agent au service des Bibliothèques peut bénéficier d'un avancement de grade au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Président propose de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine pour créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet 16h par semaine à compter du 1er juin juillet 2018.

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver la transformation du poste suivant sous réserve, de l'avis de la CAP du 14 juin 2018
 - Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet 16h par semaine au service des Bibliothèques
 - Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 16h par semaine au service des Bibliothèques

- de modifier le tableau des effectifs en ce sens ;
- d'inscrire au Budget principal aux chapitre et articles prévus à cet effet les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant ;
- de décider que la présente prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2018;
- d'autoriser, Monsieur le Président, à signer tout document relatif à ces dossiers.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 09 mai 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le : 25 MAI 2018
Publié le : 25 MAI 2018

